

LES PLEBISCITES REVOLUTIONNAIRES DANS L'OISE (1793, 1795, 1799)

Hélène SIMON

La première Constitution française, en 1791, ne fut pas soumise aux citoyens, et l'on en fit le reproche à ses auteurs : J.J. Rousseau n'avait-il pas écrit dans *Du Contrat social* (1) "toute loi que le peuple en personne n'a pas ratifiée est nulle" ? Aussi la Convention, qui n'avait pourtant pas hésité à abolir la royauté *proprio motu*, crut-elle de son devoir de le consulter, et sur le projet de Constitution qu'elle était chargée de préparer et sur celui qu'elle lui substitua par la suite. Au lendemain du coup d'Etat de brumaire, cet exemple fut suivi par Bonaparte.

Peu d'études générales ont été consacrées à ces plébiscites et les rares monographies locales concernent surtout des départements particulièrement troublés ou atypiques : Morbihan pour 1793 et 1795, Vaucluse pour 1795, Mont-Terrible pour l'an VIII. Je me permets de renvoyer, pour la bibliographie, aux articles que j'ai consacrés aux deux premiers (2) et, pour l'an VIII, à l'ample étude de Claude Langlois (3). Un département "ordinaire" comme l'Oise semble donc bien choisi pour examiner si l'on peut constater des traits communs entre ces trois consultations dont les résultats sont conservés, aux Archives

nationales, sous les cotes B II 22 pour 1793, B II 57 pour l'an III et B II 306 à 314 pour l'an VIII. On constate dans ces dernières, outre un grand désordre, de nombreux manques que le recours aux archives locales (délibérations de l'administration centrale du département et fonds des municipalités de canton) ne permet de combler que très partiellement.

Les circonstances

Le premier trait de ces scrutins est, sans doute, le calme dans lequel ils se sont déroulés.

En 1793, les districts, et notamment celui de Beauvais, dirigé par Blanchard-Changy, avaient accueilli avec faveur l'élimination des Girondins et l'administration départementale de l'Oise, un instant tentée par le "fédéralisme", leur avait emboité le pas grâce à son procureur général syndic Jean-Pierre Danjou. La levée des 300 000 hommes s'achevait sans enthousiasme, mais sans trop de difficultés, peut-être à cause du péril national et de la proximité de l'ennemi (M. Bernet nous rappelle qu'on entendait son canon à saint-Quentin) (4). Toutefois la pénurie de subsistances entraînait quelques troubles, notamment à Beauvais.

En l'an III, année la plus critique de la décennie révolutionnaire, il fallait encore installer des garnisaires chez les cultivateurs rétifs et protéger les convois de blés. En revanche, la situation militaire était nettement plus favorable, depuis les traités de Bâle et de la Haye et après le fiasco de l'expédition anglo-royaliste à Quiberon. Sur le plan politique, l'épuration administrative menée, après thermidor, sous l'impulsion des représentants en mission Pé-rard, Drulhe et surtout André Dumont, *quantum mutatus*, comme bien d'autres du reste, s'était faite, dans l'Oise, sans guère plus de drames qu'un certain nombre de désarmements d'anciens "terroristes" de l'an II.

Quant au coup d'Etat du 18 brumaire an VIII (novembre 1799), il fut accueilli avec indifférence. L'administration centrale du département, composée du Compiègnois Quinquet, président, Tardu, Playout, Auger et Viquesnel-Delaunay, préoccupée avant tout par le problème des réquisitions de chevaux, devait exécuter sans barguigner les tâches d'organisation du scrutin constitutionnel que lui confiaient les consuls provisoires et prêter dans la foulée, avec une belle unanimité, le serment prévu par la loi du 24 frimaire, ce qui ne l'empêcha pas d'être révoquée dès le 8 nivôse (6).



CANTON d

MUNICIPALITÉ d

N°

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Conseil du District de Compiègne, du
Sizé juillet 1793 l'an 2. de la Rep. fr.

Resultat des procès verbaux des assemblées primaires créées de
Compiègne convoquées au 14 juillet 1793 l'an 2 de la Rep. fr.
pour l'acceptation de la Constitution.

Compiègne	Section du nord	413 votans	413 acceptans	
	Section du midi	264	263	1 non acceptant
	Cordeux	76	76	
	Etrécy s. Denis	420	420	
	Grand Fresnoy	519	517	2
	Aemeux	250	250	
	Monchy	250	250	
	Pierrefonds	120	120	
	Rhetonville	96	96	
		2608 votans	2608 acceptans	3 non acceptans

Certifié par nous Administrateurs du District de Compiègne ce
Sizé juillet 1793 l'an 2. de la République Française.

Bertrand
p. s. *Bertin* *[Signature]* *[Signature]*

La situation militaire, un moment préoccupante à l'été 1799, venait de se redresser après les victoires de Masséna à Zurich et de Brune à Castricum, tandis que le retour du prestigieux général Bonaparte pouvait nourrir les plus grandes espérances. Enfin une succession de belles récoltes, depuis 1796, avait provisoirement réglé la question des subsistances. L'opposition royaliste et "réfractaire" n'avait, certes, pas désarmé : *"la malveillance s'agit en tous sens, mais la docilité naturelle de l'habitant oppose une résistance certaine aux projets de contre-révolution"*, selon l'ancien Conventionnel clermontois Jacques Isoré, commissaire du Directoire près l'administration du département, le 3 fructidor an VII (août 1799).

Ce calme était-il de l'indifférence ?

En 1793, le gouvernement révolutionnaire avait recommandé d'accompagner la réception de l'acte constitutionnel avec la plus grande solennité dans les chefs-lieux de département et de district. Ce désir fut exaucé à peu près partout. Même à Noyon, ville pourtant fort modérée, où le curé constitutionnel Gibert, ancien député aux Etats-Généraux, futur abdicataire, il est vrai, fit sonner toutes les cloches à la volée pendant une heure en prélude à des festivités clérico-républicaines complétées, lors de la proclamation des résultats, par un grand banquet.

En 1795, en revanche, l'enthousiasme avait bien décliné, en raison des circonstances de crise et d'une lassitude générale de la population, voire des autorités républicaines. On ne trouve plus guère de discours qu'à Rethondes, de sonneries de cloches ou de roulements de tambour qu'à Méru.

En l'an VIII, nous ne trouvons à signaler que la fête de la promul-

gation de la Constitution à Beauvais, le 1er nivôse (décembre 1799), organisée, en raison du froid, dans le Temple décadaire, c'est à dire la ci-devant cathédrale (7).

Il semble donc que le goût de la fête soit allé en déclinant.

Cependant, chaque consultation électorale fut l'occasion pour certains citoyens de faire part de leurs observations.

En 1793, on réclama l'interdiction du cumul des fermes (Méru), vieille revendication des pays de grande culture déjà présente dans des cahiers de doléances. On demanda aussi l'instauration d'un maximum général et des peines sévères contre les accapareurs (Chambly), mesures rappelant d'ailleurs le programme des Enragés parisiens ; mais d'autres souhaitaient le maintien des salaires des prêtres et des biens des fabriques (Sommeux).

Le plébiscite de 1795 témoigne d'un certain antiparlementarisme : ainsi Beaulieu demande que les Conventionnels ne puissent se séparer avant d'avoir rendu leurs comptes ; Lassigny estime les salaires des députés trop élevés et la première section de Méru pense qu'ils ne devraient pas être payés en blé, de manière à ne pas être tentés de le maintenir à haut prix.

En l'an VIII, les observations, peu nombreuses, reflètent, comme celle du sieur Rifflart de Montlévêque (8) une espèce de résignation : *"Constitution imparfaite, insuffisante que j'accepte cependant comme donnant en latitude au gouvernement les seuls et vrais moyens d'obtenir la paix en dedans et en dehors après laquelle le peuple soupire"*.

Ce découragement permettait aux contre-révolutionnaires de relever la tête. Ainsi, à Belloy, Bernetz, ci-devant noble, déclara n'accepter la Constitution

"qu'autant ... que le culte, aussi ancien que le ci-devant royaume y sera conservé dans son lustre ..., que la sûreté individuelle sera respectée même par les autorités ... ainsi que les propriétés que la révolution de 1789 a laissées à tous ceux de sa classe (et) que les émigrés ... pourront rentrer dans l'Etat".

Les résultats des scrutins

Les trois plébiscites, et l'on ne le souligne pas toujours assez, ont eu lieu pratiquement au suffrage universel (masculin). Le décret du 11 août 1792 prévoyait en effet qu'était électeur tout Français âgé de 21 ans, domicilié depuis un an, inscrit sur le registre civique et non domestique, et c'est ce texte qui fut appliqué en 1793 comme en 1795.

La Constitution de l'an III exigeait en plus, pour jouir des droits de citoyen, le paiement d'une contribution quelconque, ce qui constituait une restriction du reste fort minime. C'est évidemment les citoyens et non les électeurs que visait la loi du 23 frimaire an VIII (décembre 1799) réglant *"la manière dont la Constitution sera présentée au peuple français"*.

Si on admet, en se référant aux listes d'électeurs dressées en application du décret du 11 août 1792, dont les critères étaient pratiquement identiques à ceux qui avaient été adoptés antérieurement, l'Oise comptait 94 178 électeurs, on peut constater que ce chiffre est resté sensiblement le même jusqu'en l'an VIII, alors que la population n'avait guère évolué, puisqu'elle serait passée de 353 656 en 1793 à 355 914 habitants en 1801 (10).

Cette considération est importante si on examine maintenant les taux de participation et d'acceptation des électeurs, ce qui conduit, vu le caractère massif du second, à poser le problème de la sincérité et de la signification des consultations.

En 1793, on dénombra 26 557 votants sur 94 178 électeurs, soit un pourcentage de 28,2 %, chiffre comparable à la moyenne nationale

En l'an III, le nombre de votants chuta à 5145, soit 5,5 %.

En l'an VIII, les chiffres officiels mentionnent 21 823 votants, mais les dépouillements que j'ai pu faire des registres de 486 communes conservés aux Archives nationales ne fait apparaître que 7560 votants effectivement recensés par le ministère de l'Intérieur. Le chiffre de 486 correspondant presque exactement aux deux-tiers des 724 communes du département. On peut admettre, par extrapolation, que le nombre total des votes recensés a été d'environ 11 400, auquel il convient d'ajouter les 2870 votes parvenus au ministère de la Justice (11). On arrive ainsi à un total d'environ 14250 votants, sensiblement inférieur au chiffre officiel annoncé (différence de 7553 voix). Cet écart correspond à peu près au le forçement estimé par Claude Langlois, pour l'Oise, à 8056 voix et confirme ainsi son hypothèse. Le nombre réel de votants au plébiscite de l'an VIII peut donc être estimé à quelque 13 500 pour un corps électoral de 95 000 citoyens, soit un pourcentage de participation de 15 % et non pas de 23 %, comme le laisseraient supposer les chiffres officiels.

On voit donc que la participation, supérieure à celle, catastrophique de l'an III, atteint à peine la moitié de ce qu'elle avait été en 1793. La situation fut à peu près la même partout en l'an VIII et c'était donc bien une imposition d'écrire, comme le fit un rapport officiel du 18 pluviôse cité par Claude Langlois, que "*le nombre des votants pour la Constitution de l'an VIII excède de 1 210 089 celui des votants de la Constitution de 1793 et de 1 953 617 celui des votants de la Constitution de l'an III*".

Quant au taux d'acceptation, il fut tel en 1793 et en l'an VIII, qu'il suscite évidemment un doute légitime : 35 non et un bulletin blanc pour toute l'Oise, en 1793 et 3 seulement en l'an VIII. Même en l'an III, les 559 votes hostiles et les 34 nuls ne totalisaient guère plus de 11 % des votants.

Observons que, si les conditions du vote furent relativement libres en 1793 et 1795, le scrutin public fut largement employé sous diverses modalités (accalmations, assis et levés, billets signés). Aussi l'opposition faite entre ces deux premiers plébiscites et le vote de l'an VIII à cahiers ouverts est sans doute plus apparente que réelle. Toutefois, même si la crainte exprimée à Orry, en l'an VIII, "*par un grand nombre de citoyens (qui) croient que les registres seront autant de listes de proscriptions*" (12) n'a pas été générale, il y a certainement eu, dans chaque commune une pression sociale inclinant pour le moins au conformisme.

Il ne semble pas toutefois que l'action des autorités ait excédé l'envoi de proclamations d'auto-satisfaction. Ce fut le cas, je l'ai fait observer, en 1793 et en l'an III. Et, pour l'an VIII, de ce point de vue, l'exemple de l'Oise recoupe tout à fait les remarques de Claude Langlois sur l'exagération des accusations d'ingérence dont le Consulat provisoire a pu faire l'objet.

Conclusion

On voit donc que les trois plébiscites de la Révolution se sont adressés à un corps électoral à peu près identique et dans des conditions de scrutin somme toute moins différentes qu'on a pu le penser. Ils eurent lieu dans le calme et sans trop de pressions bien sensibles du pouvoir central.

La différence réside avant tout dans les taux de participation : le

chiffre de 28,2 % enregistré en 1793 apparaît comme satisfaisant, si l'on admet, avec Claude Langlois que, pour notre période, "*en aucun cas la participation électorale ... au suffrage universel ne dépasse, pour l'ensemble de la France 30 % du corps électoral*". En revanche, il est plus difficile d'expliquer l'énorme chiffre d'abstentions enregistré en 1795 dans l'Oise, même si la participation nationale ne dépassa pas les 15 %. Ce chiffre oisien de 5,15 % est d'ailleurs comparable à celui du Morbihan (5,7 %), alors qu'en 1793 ce dernier département n'avait atteint que 12,8 %, soit moins de la moitié des résultats de l'Oise.

S'agissait-il d'un attachement prolongé et prononcé à la Constitution de 1793 ? Mais la chose n'est vraiment attestée par aucune des observations ayant accompagné le vote dans un certain nombre de communes. Re-prochait-on au nouveau texte l'élimination du suffrage universel ? Mais celle-ci, bien camouflée il est vrai sous le voile du scrutin à deux degrés, ne fut incriminée nulle part. N'a-t-on pas plutôt affaire, dans l'Oise comme ailleurs, à l'expression d'un dégoût des Conventionnels, détournant *a priori* de toutes leurs propositions ? Le sort fait localement aux décrets, accompagnant le texte constitutionnels, refusés par 1268 non contre 852 oui, 4 bulletins étant nuls, sur un total de 2163 votants, tendrait à le faire croire, de même que le sensible glissement à droite des votes législatifs de l'an IV et de l'an V.

Quant au plébiscite de l'an VIII, il tient, pour la participation, un rang intermédiaire, soit 23 % (chiffre officiel) et 15 % (chiffre réel). Il est certain que ce dernier scrutin a vivement pâti de circonstances défavorables : période de l'hiver, de surcroît rigoureux, ambiguïtés de rédaction des textes à appliquer (ainsi la participation des illétrés et des

citoyens non électeurs selon la Constitution de l'an III pouvait poser problème à ceux qui en faisaient une lecture hâtive ou partisane). La conservation des registres d'acceptation et, surtout, de refus, pouvait sembler un piège : même si, nous l'avons vu, le vote public avait été largement employé lors des précédents plébiscites, il avait été proscrié par la Constitution de l'an III. Enfin, et surtout, le texte proposé aboutissait à la confiscation du pouvoir dans les mains d'un seul homme, bien que la proclamation des Consuls du 24 frimaire an VIII déclarât la Constitution "fondée sur les vrais principes du gouvernement représentatif, sur les droits sacrés de la propriété, de l'égalité, de la liberté", ce qui put donner le change. C'est ainsi qu'un un Républicain prononcé comme l'ancien Conventionnel Jacques Isoré, se rangea parmi les acceptants avec tous les habitants de son village, Baillevall (13), tandis que l'on plantait à Chantilly, le 18 nivôse (janvier 1800) un arbre de la Liberté (14). Mais c'est sans doute une autre promesse de la proclamation qui toucha le plus le coeur des Français, selon laquelle la Constitution "ferait cesser les incertitudes ... dans les relations extérieures, dans la situation militaire et intérieure de la république". Cette paix, les citoyens, étaient disposés à en payer le prix, pourvu que l'on maintînt l'égalité civile et la vente des biens nationaux.

NOTES :

- (1) Livre III, Ch. XV, *Des députés ou représentants*.
- (2) "L'accueil en Picardie de la Constitution de 1793", dans 1793, *La Patrie en danger*, Beauvais, s.d. (en 1996), p. 16 et "Le plébiscite de l'an III en Picardie", *Annales Historiques Compiègnaises*, N 65/66, 1996, p. 11. Il convient d'ajouter à ceux qui y sont cités, Patrice GUENIFFEY, *Le nombre et la raison, la Révolution et les élec-*

LOI DU 5 FRUCTIDOR
AN III^e,
Sur les moyens de
terminer la Révolution.

Oise

DÉPOUILLEMENT ET RECENSEMENT DU VŒU DES ASSEMBLÉES PRIMAIRES ET DES ARMÉES

POUR L'ACCEPTATION DE LA CONSTITUTION

PRÉSENTÉE

AU PEUPLE FRANÇAIS

PAR LA CONVENTION NATIONALE

En Fructidor de l'an 3^e de la République française
une et indivisible.



J. Bureau

tions, Paris, E.H.E.S.S., 1993, 553 p.

(9) Arch. nat., B II 309.

(3) "Le plébiscite de l'an VIII ou le coup d'Etat du 18 pluviôse an VIII", *Annales Historiques de la Révolution française*, t. XLIV, 1972, p. 43 - 65, 231 - 246, 390 - 415.

(10) 353 656 habitants en 1793, 355 914 en 1801, selon R. LEMAIRE, *Paroisses et communes de France ... Oise*, Paris, 1976, p. 34.

(4) *Recherches sur la déchristianisation dans le district de Compiègne (1789 - 1795)*, Paris, 1981, T. 1, p. 163, n. 4.

(11) Ce chiffre, calculé d'après les données compilées au ministère de l'Intérieur, est différent de celui donné par le registre B II 471 * utilisé par Claude Langlois.

(5) Arch. nat. B II 309.

(12) Arch. nat. B II 312

(6) Arch. dep. Oise, I Lp 166 *, p. 134.

(13) B. RECATAS, *Les Conventionnels de l'Oise...*, Creil, 1957, p. 57.

(7) Arch. nat., C 599/25.

(14) Arch. dep. Oise, 4 L adm. du canton de Chantilly.

(8) Arch. nat., B II 311.

Acceptation de la Constitution de 1793 ⁽¹⁾

District de Beauvais		
	Pour	Contre
Beauvais :		
section du Nord	297	0
section du Midi	259	0
section de l'Occident	177	0
section de l'Orient	255	0
Auneuil :		
section de Warluis	252	0
section d'Auneuil	302	0
Bresles	173	2
Gerberoy	351	0
Noailles :		
section Noailles	203	1
section Ste-Geneviève	305	0
Ons-en-Bray	456	0
Saint-Germer	320	0
Savignies	276	0
Tillé	143	0
Troissereux	215	0
District de Breteuil		
Breteuil	103	0
Ansauvillers	261	0
Cormeilles	156	0
Crèvecœur	580	0
Froissy	200	0
Luchy	261	0
Maignelay	495	0
Plainville	523	0
Tricot	207	0
District de Chaumont		
Chaumont	393	0
Flavacourt	368	0
Fresneaux	729	0

Méru :		
section de Méru	488	0
section La Villeneuve	500	0
Montjavoult	393	1
Trie-Château	275	0
La Villetertre	300	0
District de Clermont		
Clermont	226	0
Bulles	331	0
Léglantiers	565	0
Liancourt	1186	0
Lieuvillers	304	0
Mouy	498	0
La Neuville-Roy	192	0
Sacy-le-Grand	200	0
Saint-Just	332	0
Wavignies	250	0
District de Compiègne		
Compiègne :		
section du Midi	263	0
section du Nord	413	0
Coudun	76	0
Estrées-Saint-Denis	420	0
Grandfresnoy	517	0
Le Meux	74	2
Monchy-Humières	250	0
Pierrefonds	120	0
Rethondes	96	0
District de Crépy		
Crépy :		
Ville	380	0
Campagne	76	2
Acy	140	2

¹ D'après H. Baumont, *Le département de l'Oise pendant la Révolution (1790-1795)*, éd. Chr. Gut, Paris, 1993, p. 601-604.

Morienvil	184	0
Nanteuil	145	0
Thury	320	0
Verberie	359	1
District de Grandvilliers		
Grandvilliers	330	0
Feuquières	116	2 (1) ²
Formerie	210	0
Le Hamel	360	0
Marseille	263	0
Romescamps	201	0
Sarcus	46	0
Sommereux	195	0
Songeons	276	0
District de Noyon		
Noyon :		
section Notre-Dame	414	13
section Saint-Eloi	395	9
Attichy	267	0
Baboeuf	272	0
Beaulieu-les-Fontaines	343	0
Carlepont	478	0
Guiscard	217	0
Lassigny	200	0
Ressons :		
1ère section	450	0
2ème section	567	0
3ème section	274	0
Ribécourt	194	0
District de Senlis		
Senlis :		
1ère section	190	0
2ème section	185	0
Baron	57	1
Chambly	532	0
Chantilly	511	0
Creil	100	0

² Le nombre de billets blancs est indiqué entre parenthèses.

Mello :		
1ère section	290	0
2ème section	189	0
Plailly	176	0
Pont-Sainte-Maxence :		
1ère section	70	0
2ème section	120	0

Total : 26621 pour
35 contre
1 blanc
Soit 26657 votants ³

³ Le chiffre que j'ai indiqué dans mon art. cité *supra* n. 2 est erroné.

Acceptation de la Constitution de l'an III ⁽¹⁾

District de Beauvais		
	Pour	Contre ²
Beauvais :		
section du Nord	183	2
section du Midi	182	0
section de l'Occident	170	0
section de l'Orient	123	3
Auneuil :		
section de Warluis	200	0
section d'Auneuil	18	5
Bresles ³		
Gerberoy	76	0
Noailles :		
section Noailles	42	0
section Ste-Geneviève	28	13
Ons-en-Bray	38	1
Saint-Germer	40	1
Savignies	41	0
Tillé	24	0
Troissereux ⁴		
District de Breteuil		
Breteuil	36	8
Ansauvillers	33	0
Cormeilles		
Crèvecoeur	22	7
Froissy		
Luchy		
Maignelay		
Plainville	12	33
Tricot		
District de Chaumont		
Chaumont	70	9
Flavacourt	30	40
Fresneaux	47	6

Méru :		
section de Méru	58	5
section La Villeneuve	19	8 (2)
Montjavoult	18	6
Trie-Château	47	10
La Villeterte ⁵		
District de Clermont		
Clermont	116	10
Bulles	19	11
Légantiers	40	16
Liancourt	81	6
Lieuwillers	45	2
Mouy	79	0
La Neuville-Roy	187	0
Sacy-le-Grand	26	18
Saint-Just	100	0
Wavignies	27	0
District de Compiègne		
Compiègne :		
section du Midi	101	18
section du Nord	170	20 (1)
Coudun	11	10
Estrées-Saint-Denis	27	22
Grandfresnoy	45	0
Le Meux	19	11
Monchy-Humières	20	32
Pierrefonds	9	17
Rethondes	63	0
District de Crépy		
Crépy :		
Ville	127	1
Campagne	24	14
Acy	16	16
Morienvil	23	10 (4)
Nanteuil	35	9 (2)

¹ D'après Arch. nat. Bⁿ 57.

² Y compris blancs et nuls, le nombre de ceux-ci étant indiqué entre parenthèses.

³ "2/3 et plus".

⁴ "Majorité sans expression de nombre".

⁵ Petit nombre indéterminé.

Thury	117	3
Verberie	37	12 (2)
District de Grandvilliers		
Grandvilliers	40	0
Feuquières	17	"3
Formerie	110	0
Le Hamel	21	3
Marseille		
Romescamps	23	2 (1)
Sarcus	15	0
Sommereux ⁶		
Songeon	37	8 (2)
District de Noyon		
Noyon :		
section du Midi	142	1
section du Nord	99	7
Attichy	32	9 (1)
Baboeuf	76	4
Beaulieu-les-Fontaines	47	2
Carlepont ⁷		
Guiscard	30	28
Lassigny ⁸		
Ressons :		
1ère section	63	0
section de Conchy-les-Pots ⁷		
Ribécourt	67	8 (1)
District de Senlis		
Senlis :		
maison commune	79	22
Saint-Vincent	123	14
Baron	33	11
Chambly	24	4
Chantilly	172	0
Creil	69	3
Mello	39	4
Plailly	25	29

Pont-Sainte-Maxence :		
1ère section	22	1
2ème section	26	0

Total : 4552 pour
563 contre
16 blancs et nuls
Soit 5131

⁶ Assemblée non constituée.

⁷ "Point de votant exprimé".

⁸ "Acceptation conditionnelle".

Acceptation de la Constitution de l'an VIII⁽¹⁾

Communes	Ministères	
	Intérieur	Justice
ABBECOURT	7	
ABBEVILLE-SAINT-LUCIEN	4	
ACY-EN-MULTIEN	16	52
AMBLAINVILLE	16	
AMY	0	
ANDEVILLE	81	
ANGICOURT	19	
ANGY	10	
ANSAUVILLERS	76	5
ANSERVILLE	18	
ANTILLY	6	
APPILLY	8	
ARMANCOURT	13	
ATTICHY	59	22
AUCHY-LA-MONTAGNE	1	
AUMONT	49	
AUNEUIL	34	15
AUTEUIL	12	
AUTHEUIL-EN-VALOIS	5	
AVRICOURT	0	
AVRIGNY	11	
BABOEUF	28	21
BACHIVILLERS	8	
BACOUËL	17	
BAILLEUL-LE-SOC	2	9
BARGNY	11	
BARON		14
BEAUDEDUIT	0	
BEAUGIES-SOUS-BOIS	10	
BEAULIEU-LES-FONTAINES	9	9

BEAUMONT-LES-NONAINS	34	
BEAURAINS-LES-NOYON	16	
BEAUVAIS		167
BEAUVOIR	4	
BEHERICOURT	9	
BELLE-EGLISE	30	
BELLOY	10	
BERTHECOURT	10	
BETHANCOURT-EN-VALOIS	32	
BETHISY-SAINT-MARTIN	3	
BETHISY-SAINT-PIERRE	20	
BETZ ET MACQUELINE	41	
BIENVILLE	16	
BIERMONT	18	
BLACOURT	4	
BLARGIES	7	
BLINCOURT	1	
BONLIER		16
BONNEUIL-LES-EAUX		1
BONNIERES	10	
BONVILLERS	2	
BORAN-SUR-OISE	21	
BORNEL	25	
BOUBIERS	6	
BOUCONVILLERS	2	
BOUILLANCY	14	
BOULLARRE	4	
BOURSONNE	1	
BOURY-EN-VEXIN	16	4
BOUTENCOURT	7	
BOUVRESSE ET BOUTAVENT	10	
BRAISNES	9	

¹ D'après Arch. nat. Bⁿ 306 à 314, 471 bis*, C 599/25, AF IV 7.

BRAY ET RULLY	0	
BREGY	15	3
BRENOUILLE	31	
BRESLES	22	9
BRETEUIL	49	26
BRETIGNY	11	
BREUIL-LE-SEC		27
BRIOT	32	
BROQUIERS	5	
BROYES	27	
BRUNVILLERS-LA-MOTTE	3	
BUCAMPS ET FRESNEAUX	4	8
BUICOURT	9	
BULLES		52
BUSSY	1	
CAISNES	34	
CAMBRONNE-LES-RIBECOURT	48	
CAMPAGNE	6	
CAMPEAUX	6	
CAMPREMY	5	
CANDOR	17	
CANLY	12	
CANNECTANCOURT	47	
CANNY-SUR-MATZ	19	
CARLEPONT	17	33
CATIGNY	0	
CAUFFRY	14	
CAUVIGNY	10	
CEMPUIS	0	6
CERNOY	1	
CHAMANT ET BALAGNY	8	9
CHAMBLY	29	25
CHAMBORS	12	
CHANTILLY		104
CHAUMONT-EN-VEXIN		22
CHAVANÇON	24	

CHELLES	3	
CHEPOIX	2	
CHEVINCOURT	8	
CHEVREVILLE ET SENNEVIERES	35	
CHEVRIERES	6	
CHIRY ET OURSCAMPS	34	
CHOISY-LA-VICTOIRE	3	
CHOQUEUSE-LES-BENARDS	3	
CINQUEUX	34	
CIRES-LES-MELLO	20	12
CLAIROIX	27	
CLERMONT		81
COIVREL	3	
COMPIEGNE		169
CORBEIL-CERF	2	
CORMELLES ET LE CROCQ	18	10
COUDUN	34	11
COURCELLES-ÉPAYELLES	13	
COURCELLES-LES-GISORS ET BEAUSSERE	25	
COURTEUIL		18
COURTIEUX	6	
CRAMOISY	19	
CRAPEAUMESNIL	1	
CREIL	26	97
CREPY-EN-VALOIS ET BOUILLANT	70	240
CRESSONSACQ	21	
CREVECOEUR-LE-GRAND	1	14
CREVECOEUR-LE-PETIT	9	
CRILLON	12	11
CRISOLLES	23	
CROUY-EN-THELLE	2	
CUISE-LA-MOTTE	28	
CUTS	39	
CUVERGNON	8	
CUVILLY	7	

CUY	2	
DIEUDONNE	17	
DIVES	15	
DOMELIERS	21	
DOMFRONT	4	
DOMPIERRE ET DRESLINCOURT	4	2
ECUVILLY	3	
ELENCOURT	8	
ELINCOURT-SAINTE- MARGUERITE	149	
ENENCOURT-LE-SEC	5	
EPINEUSE	13	
ERAGNY-SUR-EPTE	9	
ERCUIS	38	
ERMENONVILLE	54	
ERQUINVILLERS	36	
ESCLES-SAINTE-PIERRE	4	
ESQUENOY	31	
ESSUILES-SAINTE-RIMAUT	6	
ESTREES-SAINTE-DENIS		5
ETAVIGNY	4	
EVE	11	
EVRICOURT	16	
FAY-SAINTE-QUENTIN	7	
FERRIERES	3	
FEUQUIERES		10
FLAVACOURT	24	5
FLAVY-LE-MELDEUX	15	
FLECHY	2	
FLEURY	47	
FORMERIE	56	51
FOSSEUSE	14	
FOUILLEUSE	11	
FOUILLOY	8	
FOULANGUES	24	
FOUQUENIES	4	
FOURNIVAL	8	

FRESNEAUX- MONTCHEVREUIL	66	16
FRESNES-L'EGUILLON	77	
FRESNIERES	14	
FRESNOY-EN-THELLE	44	
FRETOY-LE-CHATEAU	17	
FROISSY	6	3
GENVRY	8	
GERBEROY	24	4
GLATIGNY	4	
GODENVILLERS	1	
GOINCOURT	2	
GONDREVILLE	8	
GOURCHELLES	12	
GOURNAY-SUR-ARONDE	32	
GRANDFRESNOY	9	35
GRANDRU	2	
GRANDVILLERS-AUX-BOIS	16	
GRANDVILLIERS	175	10
GUIGNECOURT	0	
GUISCARD	25	9
HAINVILLERS	3	
HALLOY	3	
HANNACHES	9	
HANVOILE	8	
HARDIVILLERS	9	
HAUCOURT ET LHERAULE	5	
HECOURT	2	1
HERICOURT-SUR-THERAIN		5
HERMES	17	
HETOMESNIL	2	5
HODENC-EN-BRAY	9	0
HONDAINVILLE	2	
IVORS	9	
JAMERICOURT	7	
JANVILLE	19	
JAUX	61	

JONQUIERES	11	
JOUY-SOUS-THELLE	2	
JUVIGNIES	13	
LABOISSIERE-EN-THELLE	20	
LABOSSE	5	1
LABRUYERE	16	
LA CHAPELLE-AUX-POTS	2	
LA CHAPELLE-EN-SERVAL	19	
LA CHAPELLE-SAINT-PIERRE	18	
LA CHAPELLE-SOUS-GERBEROY	13	
LA CHAUSSEE-DU-BOIS-D'ECU	1	
LACHELLE	5	
LA CROIX-SAINT-OUEN	32	
LA HERELLE		13
LA HOUSOYE	37	
LAIGNEVILLE	16	
LALANDE-EN-SON	5	
LALANDELLE	4	
LAMORLAYE ET LE LYS	57	
LA NEUVILLE-EN-HEZ	90	8
LANEUVILLEROY	17	51
LANNOY-CUILLERE ET FRETENCOURT	37	
LARBROYE	0	26
LA RUE-SAINT-PIERRE	14	
LASSIGNY	9	6
LATAULE	19	
LAVACQUERIE	0	
LAVERRIERE	1	
LAVERSINES	30	
LA VILLENEUVE-SOUS-THURY	5	
LAVILLETERTRE	9	
LE COUDRAY-EN-THELLE	13	
LE FRETOY-VAUX	2	
LEGLANTIERS	16	5

LE HAMEL	2	5
LE MESNIL-EN-THELLE	16	
LE MESNIL-SAINT-FIRMIN	17	
LE MESNIL-THERIBUS	11	
LE MEUX	2	16
LE PLESSIS-PATTE-D'OIE	2	
LE PLOYRON	4	
LE QUESNEL-AUBRY	4	
LES AGEUX	22	
LE SAULCHOY	7	
LE VAUMAIN	4	
LE VAUROUX	15	
LEVIGNEN	61	
LIANCOURT	78	131
LIANCOURT-SAINT-PIERRE	48	
LIBERMONT	10	
LIERVILLE	3	
LIEUVILLERS		4
LOCONVILLE	11	
LONGUEIL-ANNEL	18	
LONGUEIL-SAINTE-MARIE ET RUCOURT	1	
LORMAISON	31	
LUCHY	0	9
MACHEMONT	30	
MAIGNELAY	10	16
MAIMBEVILLE	3	
MAISONCELLE-TUILERIE	5	
MAREUIL-SUR-OURCQ ET FULAINES	34	
MARGNY-AUX-CERISES	4	
MARGNY-SUR-MATZ	20	
MAROLLES	13	
MARQUEGLISE	21	
MARSEILLE-EN-BEAUVAISIS		17
MARTINCOURT	6	
MELICOCQ	13	
MELLO	34	17

MERU		19
MERY-LA-BATAILLE	22	
MILLY-SUR-THERAIN	4	
MOGNEVILLE	16	
MOLIENS	10	
MONCEAUX	20	
MONCEAUX-L'ABBAYE	0	
MONCHY-HUMIERES	24	
MONCHY-SAINT-ELOI	24	
MONDESCOURT	20	
MONTAGNY-EN-VEXIN	13	
MONTAGNY-SAINTE-FELICITE	23	
MONTEPILLOY	0	
MONTGERAIN	12	
MONTHERLANT	25	
MONTJAVOULT	45	9
MONTREUIL-SUR-BRECHE	1	
MONTREUIL-SUR-THERAIN	3	
MORANGLES	42	
MORIENVAL ET SAINT-CLEMENT		12
MORLINCOURT	3	
MORTEFONTAINE	8	
MORTEFONTAINE-EN-THELLE	15	
MORY-MONTCRUX	3	
MOUCHY-LE-CHATEL	21	15
MOUY	11	35
MOYENNEVILLE	15	
MOYVILLERS	5	
NAMPCEL	5	
NANTEUIL-LE-HAUDOUIN		45
NERY ET VERRINES	33	
NEUFCHELLES	7	
NEUFVY-SUR-ARONDE	26	
NEUILLY-EN-THELLE	50	32

NEUVILLE-BOSC ET NEUVILLE-LES-MOLIENS	49	2
NOAILLES	28	33
NOINTEL	19	25
NOIREMONT	3	
NOTRE-DAME-DU-THIL		27
NOYON	124	162
OFFOY	0	
OGNES	11	
OGNOLLES	9	
OGNON	11	
ONS-EN-BRAY		18
ORMOY-LE-DAVIEN	18	
ORMOY-VILLERS	3	
ORROUY	14	
ORRY-LA-VILLE	34	
OURSSEL-MAISON	2	
PASSEL	3	
PEROY-LES-GOMBRIES	15	
PIERREFITTE-EN-BEAUVAISIS	1	
PIERREFONDS	53	21
PIMPRESZ	7	
PLAILLY	18	46
PLAINVAL		5
PLAINVILLE	88	13
PLESSIS-DE-ROYE		6
PONCHON	7	
PONTARME	36	
PONT-L'EVEQUE	8	
PONTOISE-LES-NOYON	12	
PONT-SAINTE-MAXENCE ET PLESSIER-LONGUEAU	42	39
PORCHEUX	20	
PORQUERICOURT	2	
POUILLY	14	
PRECY-SUR-OISE	6	
PUISEUX-EN-BRAY	8	
PUISEUX-LE-HAUBERGER	7	

PUITS-LA-VALLEE	0	
QUINCAMPOIX-FLEUZY	0	
RAINVILLERS	9	
RANTIGNY ET UNY	38	
RARAY	20	
REEZ-FOSSE-MARTIN	20	
REILLY	12	
REMERANGLES	7	
REMY	34	24
RESSONS-L'ABBAYE	4	
RESSONS-SUR-MATZ	30	21
RETHONDES		3
REUIL-SUR-BRECHE	0	
RHUIS	6	
RIBECOURT-DRESLINCOURT	54	44
RICQUEBOURG	31	
RIEUX	32	
RIVECOURT	19	
ROBERVAL	40	
ROCHY-CONDE	8	
ROCQUEMONT	17	
ROMESCAMPS	15	5
ROSOY	56	
ROSOY-EN-MULTIEN	12	
ROTANGY	10	
ROTHOIS	3	
ROUVILLERS	26	
ROUVRES	5	
ROUVROY-LES-MERLES	11	
ROYAUCOURT ET DOMELIEN	9	
SACY-LE-GRAND	18	28
SACY-LE-PETIT	17	
SAINS-MORAINVILLERS	5	5
SAINTE-ANDRE-FARIVILLERS	6	
SAINTE-ARNOULT	28	
SAINTE-ETIENNE-ROILAYE	0	
SAINTE-EUSOYE	5	

SAINTE-FELIX	15	
SAINTE-GENEVIEVE	6	
SAINTE-GERMER-DE-FLY	14	22
SAINTE-TINES	13	
SAINTE-JUST-EN-CHAUSSEE		5
SAINTE-LEGER-AUX-BOIS	2	
SAINTE-LEU-D'ESSERENT	35	16
SAINTE-MARTIN-AUX-BOIS	7	
SAINTE-MAXIMIN	10	
SAINTE-OMER-EN-CHAUSSEE	6	
SAINTE-PAUL	6	
SAINTE-PIERRE-ES-CHAMPS	8	
SAINTE-QUENTIN-DES-PRES ET MOTHUIS	11	
SAINTE-SAUVEUR	10	
SAINTE-VAAST-DE- LONGMONT	4	
SAINTE-VAAST-LES-MELLO	4	
SAINTE-VALERY-SUR-BRESLE	13	
SALENCY ET DOMINOIS	11	
SARCUS	17	6
SAVIGNIES	55	3
SEMPIGNY	9	
SENAUTES	2	
SENLIS		52
SENOTS	29	
SEREVILLERS	10	
SERIFONTAINE ET DROITECOURT	8	
SERMAIZE	16	
SILLY-TILLARD	11	
SOLENT	14	
SOMMEREUX	4	5
SONGEONS		5
SUZOY	7	
TALMONTIERS	3	
TARTIGNY	1	
THERDONNE	2	

THIBIVILLERS	5	
THIERS-SUR-THEVE	6	
THIESCOURT	75	
THIEULOUY-SAIN-ANTOINE	20	
THOUROTTE	12	
THURY-EN-VALOIS	22	22
THURY-SOUS-CLERMONT	26	8
TILLE		16
TRACY-LE-MONT		86
TRACY-LE-VAL	18	
TRICOT	25	16
TRICOT	25	16
TRIE-CHATEAU	17	28
TRIE-LA-VILLE	7	11
TROISSEREUX	31	6 ²
ULLY-SAIN-GEORGES	16	
VALDEMPIERRE	34	
VALESCOURT	6	
VARESNES	45	7
VARINFROY	1	
VAUCHELLES	10	
VAUCIENNES	10	
VAUDANCOURT	9	
VENDEUIL-CAPLY	6	
VENETTE	61	
VER-SUR-L'AUNETTE	13	
VERBERIE	83	31
VERDEREL ET SAUQUEUSE	12	
VERDERONNE	28	
VERNEUIL-EN-HALATTE	83	
VIGNEMONT	10	
VILLE	14	
VILLENEUVE-LES-SABLONS	24	
VILLENEUVE-SUR-VERBERIE ET NOEL-SAIN-MARTIN	34	
VILLERS-SAIN- FRAMBOURG	40	
VILLERS-SAIN-GENEST	14	

VILLERS-SAIN-PAUL	26	
VILLERS-SOUS-SAIN-LEU	16	
VILLERS-SUR-AUCHY	6	
VILLERS-SUR-BONNIERES	26	
VILLERS-SUR-LOUDUN	17	
VILLERS-VICOMTE	3	
VILLESELVE	2	
VROCOURT	12	
WAMBEZ	6	
WAVIGNIES	4	7
WELLES-PERENNES	2	

Total Intérieur 7560
Justice 2870

Soit 10430 dont 3 contre